

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DASES 1407G Subvention à l'association Culture et Hôpital (14e).

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Culture et Hôpital ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 8.000 euros est attribuée à l'association Culture et Hôpital, 21 rue Raymond Losserand 75014 PARIS (SIMPA 20718 - dossiers 2014_06977 et 2013_08355) au titre de l'exercice 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 4.000 euros à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 et à hauteur de 4.000 euros à la rubrique 429, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34005 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et ultérieurs sous réserve des décisions de financement.